



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 juillet 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixantième session

Genève, 16-27 septembre 2013

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le commerce international figure en bonne place dans les délibérations sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et sur les objectifs d'un développement durable. À ce sujet, il importe de faire la distinction entre des objectifs comme la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'accès aux services essentiels, d'une part, et les moteurs permettant de les atteindre comme le commerce, l'investissement et la technologie, d'autre part. La présente note examine les relations entre le commerce et le développement et souligne le fait que binôme commerce-développement n'est pas automatique. La création de facteurs contribuant au développement exige l'aide des institutions et des pouvoirs publics tant à l'échelon national qu'à l'échelle internationale. Les politiques nationales relatives au commerce devraient rapprocher plus efficacement les producteurs des marchés mondiaux. La coopération internationale devrait approfondir la réforme du commerce, mieux intégrer les producteurs des pays en développement dans les chaînes mondiales de valeur, abaisser les obstacles non tarifaires au commerce et promouvoir des règles et des politiques commerciales respectueuses de l'environnement et propices à l'intégration sociale. Un commerce international bien maîtrisé peut être une force puissante au service d'un développement équitable, solidaire et durable.

Introduction

1. La physionomie de l'économie internationale a beaucoup changé depuis quelques décennies, surtout depuis l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement par l'Organisation des Nations Unies. Les progrès de la technologie de l'information et de la communication et des transports, la mobilité et la fluidité du capital, les opérations successives de libéralisation du commerce aux échelons unilatéral, multilatéral et régional/bilatéral, et le déplacement du pôle de croissance économique du Nord vers le Sud, tous ces éléments témoignent de la nécessité d'un changement de paradigme dans la réflexion sur le commerce et le développement.

2. Une conséquence se dégage clairement du processus de mondialisation en cours, c'est qu'il faut considérer le commerce international non comme une fin en soi mais comme un catalyseur de croissance et de développement solidaires. Lorsqu'elles sont judicieusement exploitées, les possibilités apportées par le commerce international peuvent être un puissant moteur de création d'emplois, permettant une utilisation rationnelle des ressources, fournissant des encouragements à l'entrepreneuriat et en définitive améliorant le niveau de vie des pays en développement comme des pays développés. Toutefois, le lien commerce n'est pas synonyme de développement si le soutien des institutions et des pouvoirs publics, tant au plan national qu'au plan international, fait défaut.

3. Dans ces conditions, et en application du paragraphe 18 d) du mandat de Doha défini par la Conférence à sa treizième session¹, le présent rapport examine dans sa section I les faits stylisés afférents à la mondialisation d'aujourd'hui au regard des OMD, particulièrement de l'OMD 8: «Mettre en place un partenariat mondial pour le développement». Le rapport explique ensuite pourquoi le commerce international doit être considéré comme une variable déterminante (ou explicative) du comportement des variables dépendantes, en l'occurrence une série générale d'objectifs de développement. Le commerce peut avoir sur différents objectifs de développement une influence positive ou négative, selon que les politiques générales sont plus ou moins bien ciblées et appliquées de façon plus ou moins efficace.

4. La section II présente les tendances mondiales de l'économie et du commerce.

I. Utilisation du commerce pour atteindre les objectifs de développement pour l'après-2015

A. Faits stylisés de l'économie internationale d'aujourd'hui

Fait stylisé 1 – Le Sud est un grand moteur de la croissance économique d'aujourd'hui, encore que la vitesse de croissance varie considérablement d'un pays à l'autre du Sud

5. La mondialisation est constituée par un courant accru de capitaux, d'informations, de biens et de services, et à un moindre degré de main-d'œuvre, entre les pays. Pour l'essentiel, elle a regroupé les marchés, fragmentés auparavant par les frontières et la géographie, en un seul marché planétaire qui partage de plus en plus les mêmes préférences

¹ Le mandat de Doha dispose au paragraphe 18 d) que la CNUCED devrait «continuer de suivre et d'évaluer l'évolution du système commercial international et sa tendance dans une optique de développement».

pour les produits. Parallèlement, elle a créé des produits et des services nouveaux et diversifiés.

6. Les pays en développement sont une force majeure qui dynamise le commerce international et la croissance du produit intérieur brut (PIB) dans le monde. Le PIB par habitant de l'ensemble des pays en développement a progressé de 6 % par an dans la période 2000-2009, contre 1 % pour les pays développés. Les pays en développement fournissent aujourd'hui près de 50 % des exportations mondiales de marchandises (contre 25 % en 1990/91), qui continuent d'augmenter, notamment grâce à l'établissement de nouveaux liens commerciaux Sud-Sud.

7. S'ils ont enregistré de bons résultats en tant que groupe, les divers pays en développement se sont intégrés plus ou moins bien dans l'économie mondiale. En 2012, jusqu'à 70 % du commerce total de marchandises de ce groupe étaient originaires de 12 pays seulement, dont beaucoup en Asie.

Fait stylisé 2 – Le commerce international est dominé aujourd'hui par la fragmentation des processus de production

8. Une caractéristique majeure de la mondialisation est l'évolution des chaînes mondiales de valeur (CMV): fragmentation et délocalisation des processus de production dans des secteurs comme l'électronique, le matériel de communication, les véhicules à moteur et le vêtement. La croissance rapide et impressionnante enregistrée par les pays en développement d'Asie ces dernières années confirme le fait que la participation à des CMV peut stimuler toute l'économie.

9. Si la participation aux CMV apporte souvent de nombreux avantages sous forme de création d'emplois, d'augmentation des salaires et de diffusion des techniques, ces avantages ne se concrétisent pas toujours. Un phénomène présente une importance particulière pour les pays en développement, à savoir que souvent la disparité de pouvoir entre les entreprises dominantes (c'est-à-dire les sociétés transnationales qui possèdent ou qui gèrent une CMV) et leurs fournisseurs des pays en développement ne facilite pas souvent la diffusion de nouvelles connaissances et de nouvelles techniques, qui présentent pourtant une importance fondamentale pour le progrès industriel et économique. En conséquence, les entreprises de ces pays sont souvent cantonnées dans la production et l'exportation de matières brutes et de biens et services comportant peu de valeur ajoutée et peu de potentiel de croissance.

Fait stylisé 3 – Le système commercial international est aujourd'hui plus complexe et plus fragmenté qu'il y a vingt ans

10. Le commerce international s'étant développé à une vitesse sans précédent, le système commercial mondial a subi une forte transformation. Il est aujourd'hui plus complexe et plus fragmenté, avec une prolifération des accords bilatéraux, régionaux ou interrégionaux dans le monde entier.

11. En janvier 2013, 546 accords commerciaux régionaux (ACR) avaient été notifiés au GATT/à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont 354 sont en vigueur. D'après les estimations, ces accords couvrent au bas mot plus de 50 % du commerce mondial lorsqu'on tient compte du commerce en franchise de douane au titre de la clause de la nation la plus favorisée, ou 17 % si l'on ne tient compte que du commerce en franchise au titre des préférences. Récemment, les accords de libre-échange (ALE) sont devenus plutôt des «accords de partenariat économique complet», car beaucoup d'entre eux comprennent

un traité d'investissement et prévoient des engagements dans les domaines «OMC-plus» et «OMC-X»².

12. La situation d'aujourd'hui donne à penser que le monde s'oriente dans une direction opposée à la cible 8.A des OMD qui prévoit la mise en place «d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire». Un ALE bilatéral ou régional est par nature fermé et discriminatoire. Étant donné que la formation des ALE répond principalement au souci d'obtenir des avantages au sens de l'économie politique, la prolifération actuelle de ces accords s'étend rarement aux pays les moins avancés (PMA), d'importance négligeable sur le plan économique. En outre, la prolifération des ALE réduit la transparence du système commercial mondial et augmente les coûts de transaction, particulièrement pour les entreprises des pays en développement qui interviennent dans le commerce international.

Fait stylisé 4 – Les droits de douane ne suffisent pas à mesurer l'amélioration de l'accès aux marchés, surtout pour les PMA

13. La cible 8.B de l'ODM 8 traite des besoins particuliers des PMA et vise entre autres choses à leur permettre d'exporter en franchise de douane et sans contingentement. Le dispositif de surveillance récent de l'ODM 8 révèle qu'environ 80 % des exportations des PMA vers les pays développés ont bénéficié de l'accès en franchise de douane en 2010, contre à peine plus de 70 % en 2000³. Étant donné que peu de PMA participent à des ALE, il est très important dans l'économie mondiale d'aujourd'hui de fournir à tous les PMA, de façon prévisible, un accès aux marchés en franchise de douane et sans contingentement.

14. Toutefois, dans le commerce international actuel, l'accès aux marchés n'est pas fonction uniquement des droits de douane. L'extension des mesures non tarifaires (MNT), c'est-à-dire de mesures de réglementation à l'intérieur des frontières telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC), influe de plus en plus sur les courants commerciaux, souvent dans un sens restrictif. L'usage abusif des MNT à des fins protectionnistes suscite des inquiétudes grandissantes, surtout depuis la crise financière de 2008. Les préoccupations relatives au «protectionnisme vert», c'est-à-dire l'application de mesures à visées protectionnistes sous le prétexte de défendre des objectifs écologiques légitimes, sont au cœur des débats et des négociations sur la politique commerciale.

15. Dans l'ensemble, les MNT augmentent beaucoup les coûts de transaction transfrontière. Ainsi, alors que les exportations agricoles des pays à faible revenu dans les pays développés sont frappées normalement d'un droit moyen faible, d'environ 5 %, si l'on incorpore dans les chiffres le caractère restrictif de ces mesures sous forme d'un équivalent tarifaire, le coût moyen des importations atteint près de 30 %⁴.

16. Les effets restrictifs des MNT, ainsi que des normes privées, se font sentir de façon plus aiguë chez les exportateurs des pays à faible revenu et des PMA. Ces mesures frappent le plus souvent les groupes de produits dont l'exportation présente un intérêt majeur pour ces pays (produits alimentaires, textiles et chaussures, bois et dérivés du bois). En outre, les

² Les accords «OMC-plus» concernent les domaines qui relèvent de l'OMC mais vont bien plus loin en matière de libéralisation que les engagements pris dans le cadre de l'OMC. Les accords «OMC-X» prévoient des engagements dans les domaines qui ne relèvent pas de l'OMC, tels que la politique de la concurrence et la facilitation du commerce.

³ *Millennium Development Goal 8. The Global Partnership for Development at a Critical Juncture. MDG Gap Task Force Report 2010*. Publication des Nations Unies. Numéro de vente E.10.I.12. ISBN 978-92-1-101224-8. New York.

⁴ CNUCED (2012), *Non-tariff Measures to Trade: Economic and Policy Issues for Developing Countries*.

producteurs de ces pays sont en général moins bien dotés de la technologie et du cadre institutionnel nécessaires pour satisfaire aux normes de qualité des produits et aux prescriptions en matière de procédés exigées par les pays développés.

B. Le commerce international en tant que moyen de développement

Le commerce international, catalyseur de l'action en faveur d'une série étendue d'objectifs de développement

17. Tout comme le financement, l'investissement et la technologie, une participation accrue au commerce international a un effet de catalyseur, propre à induire des changements dans les conditions du développement; en effet, le commerce international recoupe des facteurs socioéconomiques et développementaux comme la pauvreté et l'emploi, la sécurité alimentaire, l'éducation, la promotion de la femme, la santé et l'écologie.

18. Ainsi, en ce qui concerne la sécurité alimentaire, le commerce peut constituer une solution ou un problème devant la nécessité de nourrir la population mondiale, qui, d'après les estimations, dépasserait les 7 milliards d'habitants en 2015. À mesure que les prix montent, l'idée que la sécurité alimentaire exige une plus grande autonomie (c'est-à-dire d'être moins tributaire de l'importation) semble gagner du terrain. Or, des éléments semblent démontrer le contraire, car la plupart des pays importateurs nets de denrées alimentaires ne sont pas sérieusement touchés par l'insécurité alimentaire alors qu'un grand nombre de pays qui possèdent un secteur agricole relativement étendu ont tendance à souffrir de crises alimentaires.

19. Les importations compétitives de produits alimentaires peuvent étouffer la production agricole d'un pays en développement, surtout lorsque la «compétitivité» découle de mesures anticompetitives comme les subventions à l'exportation ou à la production pratiquées dans les pays développés. D'autre part, les variations du commerce international des denrées alimentaires causées notamment par les restrictions à l'exportation et la financiarisation des produits agricoles accentuent le risque d'insécurité alimentaire dans les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

20. Le commerce peut avoir une influence aussi sur l'emploi. Une participation améliorée au commerce international, grâce par exemple à la libéralisation des échanges, peut contribuer à créer des emplois et par conséquent à réduire la pauvreté, comme on l'a observé dans un certain nombre de pays en développement ces dernières années. Toutefois, différentes études empiriques, axées sur l'impact de la politique commerciale, donnent à penser que le lien entre la libéralisation des échanges et l'emploi est ambivalent. En effet, la libéralisation commerciale à elle seule n'a pas d'influence tangible sur la création ou la suppression totale d'emplois. Là encore, c'est l'existence de politiques propices à la création d'emplois par le biais du commerce, consistant par exemple à faciliter le développement de secteurs productifs d'exportation, la formation de compétences suffisantes, la construction d'infrastructures et la conception des institutions, qui soutient l'apprentissage autonome et met l'accent sur l'apprentissage.

21. L'évaluation du lien entre le commerce et l'environnement est un autre domaine prêtant à controverse. Afin de répondre aux besoins fondamentaux d'une population croissante et à l'augmentation de la consommation par habitant dans les économies émergentes, le PIB mondial devrait aller jusqu'à tripler d'ici à 2050. Cette nécessité risque d'aggraver les difficultés de la planète: climat plus chaud et plus instable, tensions sur l'approvisionnement en eau, dégradation des terres, déforestation et pénurie des ressources naturelles nécessaires pour continuer à alimenter notre société moderne. Un commerce international en expansion peut être un ennemi de l'environnement si la production

industrielle dans le monde ne s'accompagne pas d'un bon accès à des techniques propres et économes d'énergie. L'Agenda 21, en son chapitre 2, et plus récemment la Conférence Rio+20, reconnaissent que le commerce international peut améliorer la diffusion des biens, services et technologies environnementaux, ainsi que des méthodes de production durable et équitable entre les pays, et qu'il peut donc apporter une contribution importante à un développement durable.

22. En ce qui concerne l'impact du commerce sur le développement socioéconomique, il existe une forte relation mutuelle entre les questions de genre et le commerce, les politiques commerciales pouvant encourager ou décourager l'égalité des sexes, et, à l'inverse, des inégalités entre les sexes pouvant influencer sur les résultats de la politique commerciale et les résultats du commerce lui-même⁵.

23. La politique commerciale peut se répercuter sur l'égalité entre les sexes par de multiples voies de transmission, y compris par ses effets sur la consommation (impact des politiques commerciales sur le prix intérieur des biens et services) et ses effets sur le revenu (par le biais des salaires et gains issus des biens ou services échangés). En même temps, les inégalités liées au sexe peuvent influencer notablement sur les résultats du commerce. Ainsi, les inégalités salariales peuvent stimuler les exportations d'articles manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre grâce à la modicité des salaires féminins⁶.

Au-delà de l'OMD 8 – Quelques domaines appelant une action des pouvoirs publics et un partenariat mondial pour le développement

24. Au stade actuel du processus d'élaboration d'un programme pour l'après-2015, il est absolument indispensable de faire la distinction entre la fin (c'est-à-dire les objectifs) et les moyens qui sont nécessaires pour parvenir à cette fin. Le commerce international peut être un moyen puissant d'atteindre les grands objectifs de développement tels que l'éradication de l'extrême pauvreté. Toutefois, l'effet du commerce sur le développement peut être plus ou moins bon. L'effet favorable est déterminé par des politiques et des mesures nationales bien ciblées en vue d'un développement solidaire et par un partenariat mondial propre à consolider les efforts déployés à l'échelon national.

25. Il existe un secteur particulier qui peut renforcer le tandem commerce-développement, c'est celui des services. Comme le secteur des services et du commerce des services représente la plus grosse part de la production dans presque tous les pays, son expansion est indispensable pour stimuler les échanges et établir un lien entre la croissance du commerce et une économie et un développement solidaires. Des services de facilitation du commerce tels que le transport, les télécommunications, les services financiers, les services aux entreprises, y compris les services professionnels, sont de nature à améliorer la compétitivité d'un pays sur le plan international. Des services à la consommation tels que la distribution et la vente au détail du producteur au consommateur élargissent le marché intérieur. Les services de santé et d'enseignement sont primordiaux pour hisser les pauvres de l'état d'indigence à l'emploi productif. Le partenariat mondial pour le développement

⁵ Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (2012, «Inequalities and the post-2015 development agenda», Research and Policy Brief 15; CNUCED 2012, «Des modes de développement équitables et soucieux de parité», note du secrétariat de la CNUCED, TD/456; CNUCED 2009, «Intégration des questions de parité dans la politique commerciale», note du secrétariat de la CNUCED, TD/B/C.I/EM.2/2/Rev.1; Cagatay N. (2001), «Trade, gender and poverty», Programme des Nations Unies pour le développement, New York; Fontana M. (2003), «The gender effects of trade liberalization in developing countries: A review of the literature», DP101 Discussion Papers in Economics, Université du Sussex.

⁶ Seguino, S. (2000), Gender inequality and economic growth: A cross-country analysis. *World Development*. 28(7): 1211–1230.

pourrait s'intéresser particulièrement à ce secteur de l'activité économique afin de trouver des moyens efficaces d'atteindre les grands objectifs du développement.

26. En liaison avec les services, les migrations renforcent les liens économiques entre les pays d'origine et de destination et contribuent à augmenter le commerce et les investissements transfrontières. Plus de 200 millions de personnes vivent et travaillent hors de leur pays d'origine. Les avantages économiques et sociaux qui en résultent pour le pays d'origine et le pays d'accueil peuvent être intéressants. Pour le pays d'origine, ils prennent la forme d'envois de fonds accrus qui sont une source de financement du développement, d'amélioration du capital humain et des compétences, de transfert de technologie et d'autonomisation des femmes. Pour le pays d'accueil, l'adéquation entre l'offre et la demande, en particulier dans le secteur des services de santé et d'enseignement, est parmi les principaux avantages. Il subsiste des difficultés qui consistent à obtenir le maximum d'avantages et à réduire au minimum les coûts pour le pays d'origine comme pour le pays d'accueil. On peut y parvenir par des partenariats de «codéveloppement» aux échelons bilatéral, régional et mondial, tout en assurant une migration circulaire.

27. En ce qui concerne la réalisation d'une croissance solidaire grâce à l'exportation d'articles manufacturés, en particulier par la participation à des CMV, une politique ciblée de la concurrence dans les pays en développement participant à ces chaînes peut être indispensable pour parer à l'inégalité de pouvoir entre une entreprise chef de file et des entreprises locales et pour prévenir ou sanctionner des pratiques anticoncurrentielles de la première.

28. Cependant, des mesures nationales ne peuvent pas à elles seules atténuer des facteurs d'inefficacité et les obstacles au commerce persistants dans le système commercial mondial. C'est pourquoi il est plus nécessaire que jamais pour la communauté internationale d'établir un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles, transparent et non discriminatoire. Par exemple, pour que le commerce international puisse améliorer la préservation de l'environnement, le système commercial multilatéral pourrait contribuer: à renforcer les disciplines concernant les subventions à l'agriculture, à la pêche et à la production de combustibles fossiles; à définir des formes autorisées de soutien public à une production et à une consommation nationales durables; à réduire les obstacles environnementaux non tarifaires au commerce; à promouvoir le transfert de technologie environnementale; et à élargir l'utilisation des droits de propriété intellectuelle connexes par les pays en développement.

29. Dans le même temps, étant donné que les négociations commerciales multilatérales se prolongent, il peut être nécessaire de trouver de nouveaux moyens de susciter un consensus pour renforcer la coopération à l'échelle multilatérale en vue de corriger les obstacles au commerce tels que les MNT, et pour stimuler un commerce international plus équitable apte à faciliter une croissance économique solidaire, particulièrement pour les pays en développement à faible revenu et les PMA. On pourrait par exemple s'occuper de l'échange Sud-Sud de données d'expérience et définir des règles assouplies afin de préparer la voie à des cadres juridiques plus stricts et à des processus formels d'élaboration de règles contraignantes.

30. La prolifération des ALE bilatéraux, régionaux et interrégionaux est une réalité économique d'aujourd'hui. Afin de maintenir la transparence du système commercial mondial, il faudra peut-être surveiller systématiquement ces accords et les évaluer quant à leurs incidences sur une croissance économique solidaire et équitable des pays en développement.

C. Conclusion – L'action à venir

31. La soixantième session du Conseil du commerce et du développement se tient à un moment où l'on a besoin de définir une série claire d'objectifs de développement solidaires et durables pour les prochaines décennies.

32. Le récent «Report of the high-level panel on the post-2015 development agenda» (Rapport du groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015) présente un programme universel en vue d'éradiquer l'extrême pauvreté et d'éliminer la faim, l'analphabétisme et la mortalité évitable⁷. Il souligne le besoin d'un partenariat véritablement mondial et, dans son annexe, il recommande un cadre d'action pour l'après-2015 qui prévoit cinq «grandes transformations» et propose une série indicative de 12 objectifs universels/cibles nationales, concernant notamment le système commercial.

33. La Conférence Rio+20 a demandé aux États Membres de l'ONU d'élaborer une série d'objectifs de développement durable (ODD), qui s'appuierait sur les OMD et rejoindrait le programme de développement pour l'après-2015. Ces objectifs sont en cours d'élaboration dans le cadre d'un processus intergouvernemental, en vue d'adoption par l'Assemblée générale en 2014.

34. Le processus d'élaboration du programme pour l'après-2015 et des ODD, qui se déroule à l'échelon national et à l'échelon régional ainsi que dans l'Organisation des Nations Unies à New York et à Genève, est une initiative commune visant à éclairer le chemin en direction de l'avenir de la gouvernance internationale.

35. Le Conseil du commerce et du développement, doté de son mandat principal consistant à examiner la manière dont le commerce international et la politique commerciale s'articulent avec le développement, est bien placé pour contribuer de façon décisive à approfondir le débat sur un ensemble de mesures nationales et internationales propres à garantir que l'impact du commerce sur le développement demeure positif et mobilisateur.

II. Tendances mondiales de l'économie et du commerce

A. Principales tendances de l'économie

36. Depuis vingt ans, l'économie mondiale a enregistré une croissance d'environ 170 %, et le PIB réel par habitant a augmenté de plus de 30 %, passant de 5 700 dollars des États-Unis à 7 600 dollars⁸. Le niveau des revenus dans le monde demeure très inégal (avec un PIB moyen par habitant de 160 dollars des États-Unis dans les 10 pays les plus pauvres, contre 50 000 dollars dans les plus riches), mais cette inégalité entre les pays s'atténue depuis dix ans⁹, grâce à une croissance de l'économie beaucoup plus rapide dans les pays en développement et les économies en transition que dans les pays développés. En moyenne, le PIB par habitant de l'ensemble des pays en développement a progressé de près de 6 % par an dans la période 2000-2010, contre environ 1 % dans les pays

⁷ Nations Unies (2013), «A new global partnership: eradicate poverty and transform economies through sustainable development». Le groupe de 27 membres, créé par le Secrétaire général de l'ONU et coprésidé par les Présidents de l'Indonésie et du Libéria et le Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprenait des personnalités de la société civile, du secteur privé et de l'administration publique.

⁸ CNUCED (2013), base de données UNCTADStat.

⁹ Voir CNUCED, «Incidences du commerce sur l'emploi et la réduction de la pauvreté», TD/B/C.1/29.

développés¹⁰. Toutefois, c'est essentiellement dans les pays en développement à revenu moyen que la progression a été la plus forte, les pays à faible revenu ayant enregistré relativement moins de progrès.

37. La croissance reprend lentement depuis la crise de l'économie mais dans bien des pays l'emploi demeure un problème clef pour une croissance sans exclusion et l'absence de possibilités d'emploi demeure l'une des causes de la montée des inégalités de revenus dans les pays. Le chômage dans le monde est passé de 5,5 % de la main-d'œuvre en 2007 à 6 % en 2011¹¹, tendance qui est due en grande partie aux pays développés (où le chiffre est passé de 5,8 % à 8,5 %). En revanche, dans les pays en développement (particulièrement certains pays d'Amérique latine et d'Asie de l'Est), le chômage est tombé en dessous des niveaux enregistrés avant la crise financière. Néanmoins, le niveau élevé du chômage et du sous-emploi reste un problème ardu pour de nombreux pays en développement, surtout en Afrique.

38. La reprise de l'économie mondiale se fait parallèlement au passage à une économie plus verte. L'investissement mondial dans les énergies et les carburants renouvelables a augmenté de 17 % pour atteindre un nouveau record de 257 milliards de dollars des États-Unis en 2011. Les économies en développement représentent 35 % du total, contre 65 % pour les économies développées. Les pays en développement fournissent désormais plus de 40 % de la production mondiale de bioéthanol et 12 % du biodiesel. D'après les prévisions, le marché mondial des technologies à faible émission de carbone et peu énergivores devrait presque tripler, passant de 800 milliards de dollars des États-Unis en 2010 à 2,2 billions en 2020, ce qui représente une croissance annuelle de 11 % pour la période 2010-2020¹². La vigueur du mouvement en direction de l'économie verte est visible aussi dans les services de réduction des émissions de carbone. La valeur du marché mondial de réduction des émissions est passée de 11 milliards de dollars seulement en 2005 à 176 milliards en 2011, puis est tombée à 85 milliards en 2012. En 2011, les projets au titre du mécanisme pour un développement propre exécutés dans 81 pays en développement ont absorbé des investissements de 23 milliards de dollars des États-Unis¹³.

B. Tendances du commerce international des marchandises

39. La décennie écoulée a connu une expansion remarquable du commerce international. Malgré la crise économique, le commerce mondial des marchandises a augmenté de façon spectaculaire, ayant presque triplé depuis 2002 pour atteindre quelque 18,5 billions de dollars des États-Unis en 2012, les pays en développement représentant près de la moitié des exportations (fig. 1).

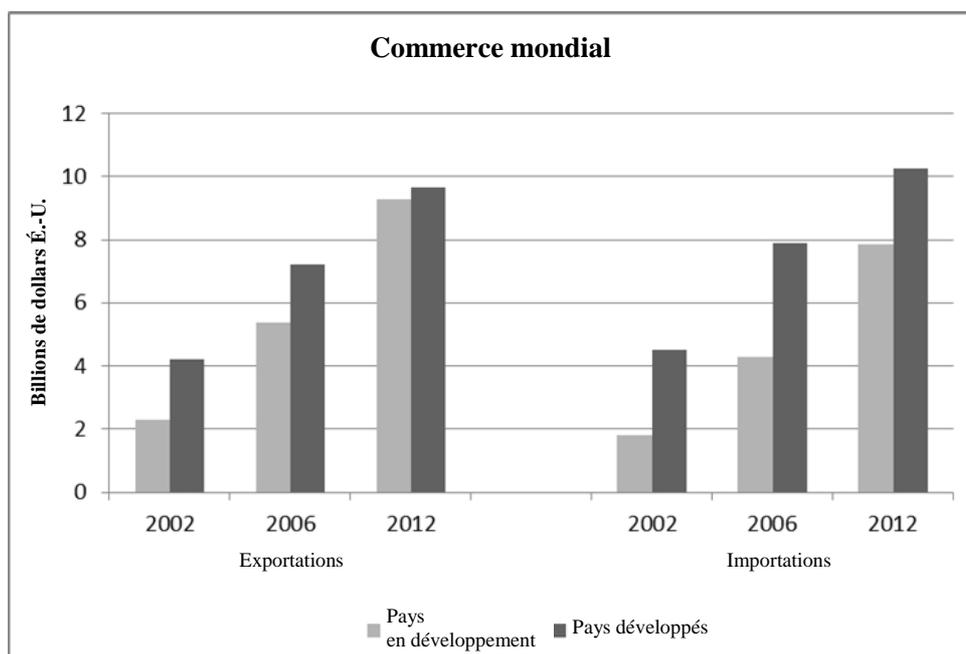
¹⁰ Sauf indication contraire, les chiffres de la présente section sont tirés des Perspectives de l'économie mondiale 2013, rapport mis à jour à la fin du premier semestre 2013.

¹¹ Voir Organisation internationale du Travail (2012), *Rapport mondial sur les salaires 2012/13: salaires et croissance équitable*, Genève.

¹² HSBC Global Research (2010), «Sizing the climate economy».

¹³ Banque mondiale (2011), «State and trends of the carbon market 2011»; Commission économique des Nations Unies pour l'Europe/Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (2013), «Forest products annual market review, 2011-2012».

Figure 1
Commerce mondial selon le niveau de développement des pays

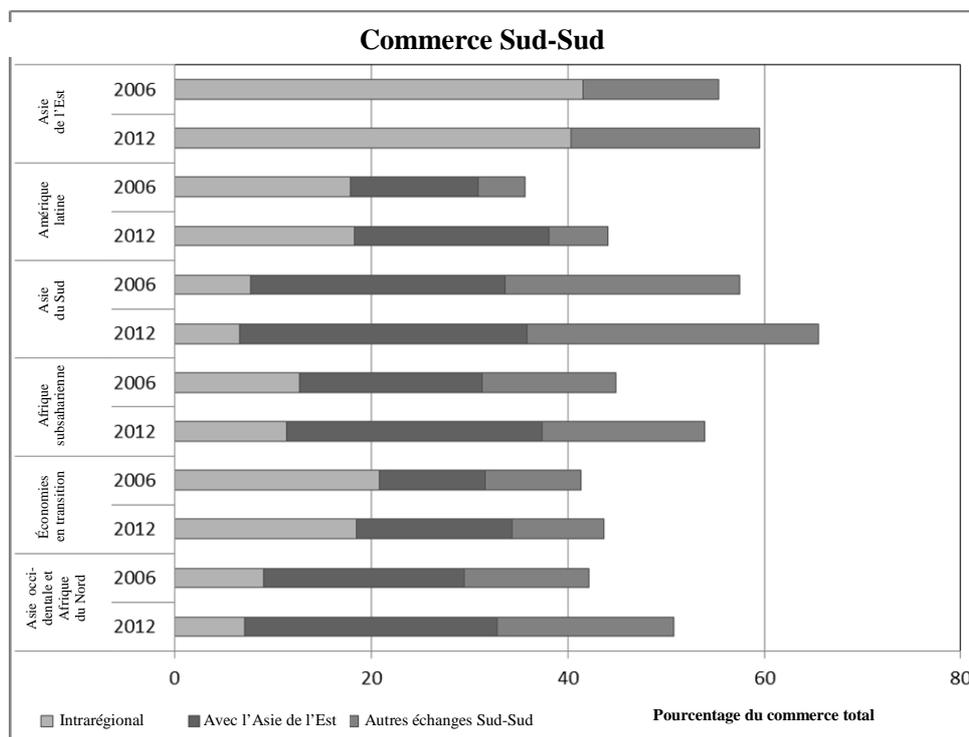


Source: Base de données World Integrated Trade Solution (WITS)/Trade analysis and Information System (TRAINS).

40. Les pays en développement dans leur ensemble enregistrent de bons résultats, mais leur intégration dans l'économie mondiale est très variable. L'Asie de l'Est continue à dominer les courants commerciaux de ces pays mais d'autres régions sont loin à la traîne. Il est à noter que la Chine devient un partenaire commercial de plus en plus important pour de nombreux autres pays en développement, non seulement dans la région de l'Asie de l'Est mais aussi dans l'Afrique subsaharienne et en Amérique latine. Inversement, les pays développés en tant que grands marchés, encore qu'ils demeurent très importants, ont souvent régressé. Dans l'ensemble, la forte hausse de la demande des pays en développement (particulièrement des pays à revenu moyen) a une forte répercussion sur les courants commerciaux internationaux.

41. L'accroissement de la demande des pays en développement a contribué aussi à l'augmentation rapide du commerce Sud-Sud. Ce commerce représente aujourd'hui 55 % des exportations de marchandises de ces pays. Chose intéressante, une forte proportion du commerce Sud-Sud résulte de la fragmentation des processus de production, particulièrement dans certaines catégories d'articles (par exemple l'électronique et le matériel de communication) faisant l'objet d'échanges en provenance ou à destination des pays d'Asie de l'Est et surtout entre ces pays. En outre, même pour d'autres régions en développement, une bonne part du commerce comprend des échanges avec l'Asie de l'Est (fig. 2).

Figure 2
Composition régionale du commerce Sud-Sud



Source: Base de données WITS/TRAINS.

42. Avec les changements des coûts de production et des coûts commerciaux, les processus de production se sont déplacés autour du globe, modifiant la part des pays dans le commerce mondial. Les pays développés demeurent les principaux exportateurs des produits les plus perfectionnés (tels que véhicules à moteur) et de certains produits de l'industrie lourde (chimie), mais les pays en développement ont accru leur part du marché des produits de base et, surtout, des articles manufacturés légers comme le vêtement et l'électronique. Au cours de la décennie écoulée, un certain nombre de ces pays ont pu diversifier leur production et leurs exportations en faveur de produits plus complexes et à plus grande valeur ajoutée. Toutefois, c'est plutôt le cas des pays en développement à revenu moyen ou élevé et c'est essentiellement à l'avantage des pays d'Asie de l'Est. En revanche, les exportations de beaucoup de pays africains demeurent très peu diversifiées et comprennent beaucoup de produits de base et de produits non transformés. À ce sujet, la croissance récente des exportations de marchandises des PMA, qui ont doublé depuis dix ans (en valeur), était due en grande partie à la flambée du prix de certains produits de base. À l'exception de quelques exportateurs de produits énergétiques ou minéraux, les PMA accusent un déficit commercial persistant, ce qui limite la possibilité de profiter de revenus extérieurs pour financer leur développement.

43. Dans la décennie écoulée, le commerce international a été très influencé par l'extension des CMV, notamment dans des secteurs comme l'électronique, le matériel de communication et les véhicules à moteur, qui ont connu une expansion spectaculaire ainsi qu'en témoigne la croissance des échanges de biens intermédiaires. Souvent, la croissance du commerce dans les CMV ne s'est pas accompagnée d'une croissance comparable de la valeur ajoutée ou des salaires moyens, particulièrement pour les petites économies confinées dans des activités de moindre technicité ou à faible potentiel de croissance. Chose

intéressante, les pays qui depuis vingt ans ont réussi à augmenter à la fois leur participation aux CMV et la valeur ajoutée locale de leurs exportations ont vu leur PIB par habitant progresser de 3,4 % en moyenne, contre 2,2 % pour les pays qui ont accru seulement leur participation aux CMV sans augmentation concomitante de la valeur ajoutée locale¹⁴.

C. Tendances de la production et du commerce des services

44. Le secteur des services est devenu la principale activité économique et la principale source d'emploi dans le monde. Il représente aujourd'hui les deux tiers de la production et 44 % de l'emploi. Sa contribution au PIB est relativement plus élevée dans les pays développés (environ 75 % du PIB) que dans les pays en développement (38 %), à l'exception de l'Amérique latine et des Caraïbes (63 %). En outre, au cours de la décennie écoulée, la contribution des services à l'emploi a augmenté pour toutes les régions, sauf en Afrique du Nord. Cette progression résulte partiellement du fait que les femmes quittent le secteur informel et l'agriculture au profit du secteur des services¹⁵. Dans l'ensemble, ce secteur emploie aujourd'hui près de la moitié de la main-d'œuvre féminine. Le développement des services, en particulier dans l'infrastructure et l'informatique, contribue notablement à la croissance de la productivité de l'économie en général, car les services fournissent les intrants indispensables à la fabrication de produits et à d'autres services.

45. Le commerce mondial des services représentait 4,4 billions de dollars des États-Unis en 2012, soit 20 % des exportations mondiales de biens et services. Une grande partie de ces échanges se font sous forme d'investissement étranger direct (IED) dans les services, qui a augmenté de façon disproportionnée dans les décennies écoulées par rapport à l'IED dans d'autres domaines. Au cours de la période 2008-2010, l'apport d'IED dans les pays en développement représentait 37 % de l'IED mondial dans les services, soit une augmentation de 19 % par rapport à la période 1990-1992¹⁶. Entre 2000 et 2012, la valeur nominale des exportations mondiales de services a augmenté de 11 % par an. Les voyages, le transport et les autres services aux entreprises sont les trois principales catégories d'exportations mondiales de services, avec plus de 70 % du total. Les autres services aux entreprises comprennent des activités diverses comme les services juridiques, la publicité, les services de conseil, la comptabilité et la recherche-développement.

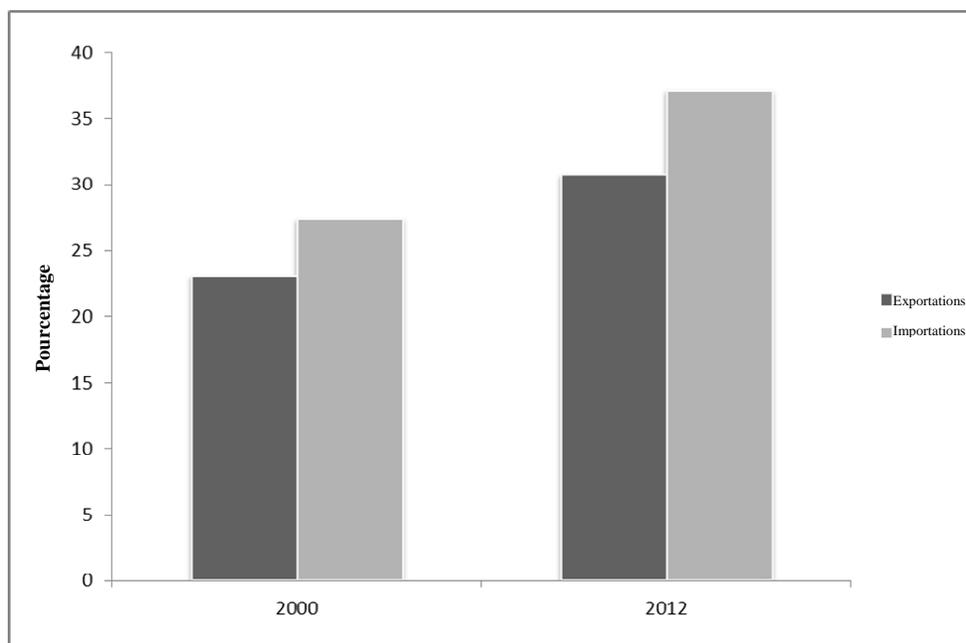
46. Alors que la proportion de services dans les exportations des pays en développement n'est que de 14 %, ces pays ont enregistré dans la décennie écoulée une croissance de 13,4 % par an des exportations de services, soit une progression plus rapide que dans les pays développés (9,5 %); la progression a été particulièrement vigoureuse en Asie (14,5 %). Les pays en développement ont obtenu une part de marché particulièrement élevée et de plus en plus grande pour les services du bâtiment (40 %) et des voyages (42 %), ainsi que pour l'informatique (30 %), en grande partie sous l'impulsion de l'Inde. En conséquence, la part des pays en développement dans les exportations mondiales de services est passée de 23 % en 2000 à 31 % en 2012 (fig. 3), et l'exportation de services est devenue une importante source de recettes extérieures pour certains d'entre eux.

¹⁴ CNUCED, «Global value chains and development, investment and value added in the global economy», UNCTAD/DIAE/2013/1.

¹⁵ Organisation internationale du Travail (2012), *Global Employment Trends for Women 2012*. Genève.

¹⁶ Voir CNUCED 2012, *Rapport 2012 sur l'investissement dans le monde*.

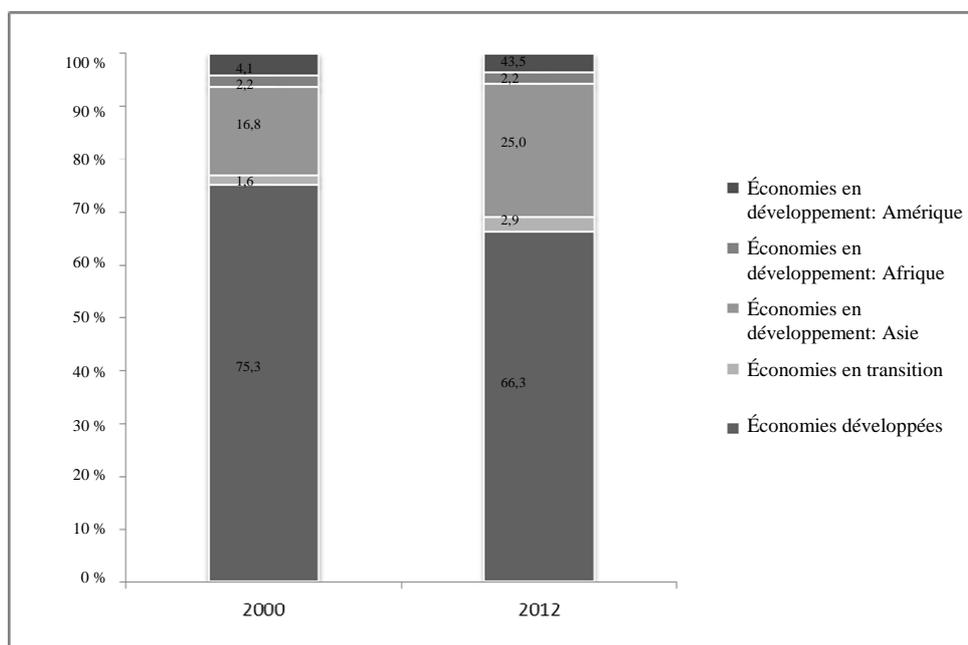
Figure 3
**Part des pays en développement dans le commerce mondial des services,
en pourcentage, 2000 et 2012**



Source: Base de données UNCTADStat.

47. Toutefois, le commerce des services est très concentré entre quelques pays, les 10 principaux exportateurs fournissant 51 % du total mondial. Une ventilation par région montre que seuls les pays en développement d'Asie ont accru notablement leurs exportations de services, passées de 17 % à 25 % dans la période considérée; la part des économies d'Amérique latine est tombée de 4 % à 3,5 %, tandis que celle des économies africaines stagnait à 2 % (fig. 4). Même parmi les pays d'Asie, rares sont ceux qui ont réussi à devenir des fournisseurs de services à l'échelle mondiale, les principaux étant la Chine, l'Inde et Singapour.

Figure 4
**Part des exportations mondiales de services, en pourcentage,
 selon le degré de développement des pays, années 2000 et 2012**



Source: Base de données UNCTADStat.

D. Politique commerciale et accès aux marchés

48. Au cours de la décennie écoulée, la politique commerciale est devenue de plus en plus complexe. Les décideurs sont confrontés aujourd'hui à un panorama commercial qui englobe non seulement la politique commerciale traditionnelle, comprenant par exemple les droits de douane, mais aussi de nombreux problèmes touchant les mesures à l'intérieur des frontières. Les accords signés récemment sont plus complexes car il s'agit d'y incorporer les produits mais aussi les services et les investissements. La complexité du système commercial découle non seulement du champ d'application plus étendu et de la prolifération des réglementations mais aussi du nombre croissant d'accords régionaux et préférentiels, qui souvent se recoupent. Lorsqu'il s'agit d'évaluer à la table des négociations les incidences d'une politique commerciale sur les échanges ainsi que leur cohérence avec d'autres objectifs, leurs incidences pour d'autres accords commerciaux convergents et en définitive leurs effets sur le développement économique, on est souvent confronté à une tâche ardue, surtout pour les pays en développement qui possèdent peu de ressources humaines et de capacités administratives.

49. L'influence croissante des MNT sur le commerce touche particulièrement l'accès des pays en développement aux marchés. Ces mesures répondent souvent à des objectifs légitimes, lorsqu'elles sont mises en place pour des raisons valables comme la sécurité alimentaire ou la protection de l'environnement, mais elles ont souvent un puissant effet restrictif et de distorsion sur le commerce international¹⁷. Ainsi, les exportations agricoles des pays à faible revenu sont soumises à un droit de douane moyen de 5 % dans les

¹⁷ CNUCED (2012), *Non-Tariff Measures to Trade: Economic and Policy Issues for Developing Countries*. UNCTAD/DITC/TAB/2012/1.

économies développées; mais si l'on incorpore dans les chiffres le caractère restrictif des MNT sous forme d'un équivalent tarifaire, l'obstacle moyen à l'importation atteint près de 30 %. Chose plus importante, l'effet restrictif de ces mesures entraîne souvent une discrimination à l'égard des exportations des PMA, pour deux raisons: premièrement, les MNT frappent surtout les groupes de produits qui sont des éléments clefs des exportations de ces pays, comme les produits agricoles, les textiles et chaussures, le bois et les dérivés du bois; deuxièmement, les producteurs des PMA sont moins bien dotés des technologies et de l'appareil administratif nécessaires pour satisfaire aux normes de qualité et aux exigences de procédé des pays développés.

50. Les préoccupations suscitées par les MNT se sont aggravées après la crise économique. En octobre 2012, l'OMC estimait que les mesures restrictives appliquées depuis le début de la crise, en 2008, couvraient environ 3 % du commerce mondial des marchandises. En sus des droits de douane, les principales mesures restrictives sont de différents types: mesures correctives commerciales, licences d'importation, contrôles douaniers, mesures OTC et SPS. Beaucoup de ces mesures visent à stimuler l'économie intérieure – par des allègements fiscaux, des subventions publiques, la préférence nationale dans les marchés publics et des normes concernant la teneur en éléments locaux – mais elles constituent souvent des facteurs d'externalité négatifs pour les partenaires commerciaux. D'ailleurs, le Sommet du G-20 à Los Cabos en juin 2012 a renouvelé l'engagement des pays membres concernant le maintien du *statu quo* et le démantèlement des mesures touchant le commerce et l'investissement jusqu'en 2014.

51. Les préoccupations concernant le protectionnisme vert et l'utilisation des mesures à des fins protectionnistes sous couvert d'atteindre des objectifs écologiques légitimes tiennent aussi un rôle de premier plan dans les débats et négociations sur la politique commerciale. Les tensions actuelles dans ce domaine concernent particulièrement les restrictions aux importations comme les subventions et les mesures antidumping, la taxe carbone aux frontières et les exigences de contenu local dans le secteur des énergies renouvelables ainsi que les restrictions à l'exportation de matières premières nécessaires à l'exploitation des technologies vertes. Les divergences d'optique concernant ces mesures entraînent des litiges à l'OMC, ainsi qu'au titre des règles d'investissement prévues par certains accords commerciaux régionaux. Si ces divergences ne sont pas aplanies, le passage à une économie plus verte pourrait bien alourdir la charge imposée aux pays en développement pour l'accès aux marchés. Il y a lieu de répondre à ces préoccupations, d'une manière générale, non pas en édulcorant les normes écologiques, mais en donnant aux exportateurs les moyens de les respecter.

E. État du système commercial multilatéral

52. Comme les négociations multilatérales globales sont dans l'impasse, on s'efforce actuellement de faire avancer les négociations concernant certains domaines précis qui vont se tenir au cours de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC (Bali, Indonésie, 3-6 décembre 2013). Certaines questions comme la facilitation du commerce sont proposées comme étant mûres pour déboucher sur des résultats. Les discussions ont repris sur certaines questions touchant l'agriculture (sécurité alimentaire, administration des contingents tarifaires) et plusieurs aspects du développement. Dans le même temps, une série de processus d'adhésion à l'OMC ont été menés à bien. L'entrée de la Fédération de Russie, du Monténégro, du Samoa et de Vanuatu est devenue effective en 2012, ce qui porte à 157 le nombre des membres de l'OMC.

53. Parallèlement, en dehors du Cycle de Doha, des négociations plurilatérales ont été menées dans plusieurs domaines. La renégociation de l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics, achevée par les 15 parties à l'Accord en mai 2012, visait à mettre

à jour les disciplines et à étendre le nombre des entités gouvernementales assujetties à l'Accord. On rapporte que la renégociation a ajouté aux listes quelque 200 entités acheteuses additionnelles, les parties à l'Accord ayant étendu son champ d'application à des entités des administrations centrales et provinciales qui en avaient été exclues, ainsi qu'à de nouvelles catégories de produits (par exemple les services, les partenariats public-privé et le bâtiment) et abaissé les seuils monétaires.

54. Des pourparlers plurilatéraux se sont déroulés aussi entre les parties à l'Accord sur les technologies de l'information, afin d'étendre la couverture par produit et le nombre des pays participants. L'Accord, conclu par 29 participants en 1996, compte aujourd'hui 70 signataires, qui représentent 97 % du commerce mondial des produits intéressés. L'élimination des droits de douane dans ces secteurs, négociée sur le plan plurilatéral mais en cours d'extension à tous les membres de l'OMC au titre du régime de la nation la plus favorisée, devrait promouvoir l'innovation et l'accès à la technologie et faciliter le commerce et la production dans les CMV.

55. En outre, quelque 18 pays ont engagé des discussions et devraient amorcer des négociations concernant un accord plurilatéral sur le commerce international des services. Cet accord aurait un champ d'application très étendu, comprendrait des engagements concernant l'accès aux marchés correspondant le plus près possible au niveau effectif des conditions d'accès, s'inspirerait de l'Accord général sur le commerce des services et reprendrait une bonne part de la libéralisation apportée au commerce des services par les ACR.

F. Accords commerciaux régionaux

56. Depuis vingt ans, les pays sont plus enclins à former, élargir ou approfondir des ACR. Au 10 janvier 2013, le GATT/OMC avait reçu 546 notifications d'ACR, dont 354 étaient en vigueur¹⁸. La plupart des ACR récents sont plus approfondis et plus complets, allant au-delà des règles de l'OMC pour s'étendre aux mesures de réglementation à l'intérieur des frontières dans de nombreux domaines comme l'investissement, la politique de la concurrence, les mouvements de capitaux, les droits de propriété intellectuelle et les marchés publics.

57. On voit apparaître aujourd'hui des ACR de nouvelle génération et de grande envergure, visant une intégration poussée. Ainsi, l'accord de partenariat transpacifique en cours de négociation pourrait faciliter la formation d'une zone de libre-échange de l'Asie et du Pacifique représentant un PIB global de 27 billions de dollars des États-Unis et produisant des revenus annuels de 295 milliards de dollars. Des négociations entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique portant sur un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ont été annoncées en février et se sont ouvertes en juillet 2013.

58. Beaucoup de pays en développement explorent de plus en plus des formules d'intégration régionale visant à promouvoir les économies d'échelle, la diversification et en définitive le développement économique mutuel. Ainsi, à partir d'initiatives comme l'initiative tripartite entre la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et le groupe des États de l'Afrique orientale et australe, l'Union africaine a décidé d'accélérer la création de la zone de libre-échange panafricaine, d'ici à la date indicative de 2017, et, à cette fin,

¹⁸ Voir http://www.wto.org/english/tratop_e/region_e/region_e.htm (consulté le 5 juillet 2013).

de mettre en œuvre un plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain¹⁹. Le potentiel de développement offert par l'intégration et la coopération Sud-Sud pourrait donner aux pays d'immenses possibilités de tirer parti de l'extension des marchés, des économies d'échelle et de la diversification économique. La coopération Sud-Sud est particulièrement utile pour coordonner les politiques générales et les réglementations en vue de faciliter les échanges, et pour mettre en commun les ressources et construire des réseaux régionaux de transport et une infrastructure permettant de mieux accéder aux marchés communs.

¹⁹ «Décision sur l'intensification du commerce intra-africain et l'accélération de la création de la zone continentale de libre-échange» (Assembly/AU/Dec.394 (XVIII)), adoptée à la dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine (Addis-Abeba, 23-30 janvier 2012).